



% Pierre Schilling
Avenue Peschier 20
1206 Genève
info@bd-scaa.ch
bd-scaa.ch

Confédération suisse
Département fédéral de l'intérieur DFI

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message Culture)

Réponse de la Swiss Comics Artists Association dans la procédure de consultation

La SCAA reconnaît la pertinence des six champs d'action et la justesse de leurs thèmes centraux. Concernant la bande dessinée, nous tenons aussi à souligner l'interdépendance des mesures proposées, au centre desquelles se place un meilleur soutien financier de notre domaine au niveau fédéral. Nous joignons les commentaires suivants, pour chaque point, qui permettent d'affiner les objectifs en créant des mesures qui tiennent compte du milieu particulier du neuvième art.

1. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

La SCAA salue les nombreuses **mentions de la bande dessinée** dans les champs d'action. En effet, la bande dessinée a été pendant trop longtemps absente ou sous-représentée dans les Messages Culture de la confédération.

La SCAA est favorable à la priorité donnée à **une meilleure rémunération** des acteurs et actrices de la culture. Les artistes de bande dessinée sont dans une position particulièrement précaire, due tant aux lacunes des soutiens institutionnels qu'aux évolutions du marché du livre, dans lequel la bande dessinée tient par ailleurs une part importante (du moins dans l'espace francophone). Les enjeux identifiés correspondent donc bien à notre domaine, tant sous l'angle de la rémunération que sous celui de la prévoyance ou des compétences entrepreneuriales des artistes.

Les enjeux liés à l'égalité des chances et de la diversité représentent bien l'interdépendance des mesures. Dans notre domaine, ces enjeux sont directement liés aux différences de traditions selon les espaces linguistiques. Ainsi, les femmes représentent 52% des artistes

de bande dessinée sur la scène germanophone (enquête du Comicgewerkschaft, 2023), mais seulement 27% sur la scène francophone (enquête des EGBD, 2016). Des statistiques plus récentes et complètes seraient bienvenues pour orienter les actions. Il faut toutefois souligner que les démarches qui ont porté le plus de visibilité sur ces enjeux ne sont pas, en premier lieu, l'initiative d'institutions reconnues, mais de collectifs en partie composés d'artistes amateurs. Nous saluons donc aussi le soutien au milieu amateur, et insistons sur la porosité de celui-ci avec le milieu professionnel, comme sur la porosité entre le milieu de la bande dessinée et celui de l'illustration. Tout cela fait bien sûr aussi écho aux "situations de travail atypiques" mentionnées dans le rapport explicatif.

Cependant, la définition de "situations de travail atypiques" doit encore être discutée car elle semble englober une partie grandissante des travailleur·euse·s indépendant·e·s. Le manque de reconnaissance d'activités professionnelles multiples décourage certains artistes à demander de l'aide ou à faire valoir leurs droits, notamment en matière de prévoyance et d'assurances sociales. La **simplification des démarches administratives** serait donc très favorablement accueillie par notre milieu, notamment à travers la création d'un centre de conseil et de services pour les acteurs culturels.

La SCAA est directement confrontée, en tant qu'association professionnelle, à l'augmentation de diplômé·e·s dans son domaine. Nous devons répondre à plus de demandes et **accompagner plus de professionnel·le·s**. Malgré ce constat, nous remarquons l'émergence de nouvelles générations d'artistes dynamiques qui traitent de thématiques d'actualité et dont la mobilisation politique, associative ou en collectif est inspirante et importante au bon développement du domaine. Ces différentes filières d'études en bande dessinée (HEAD, HSLU, ESBDI...) participent à la cohésion de la profession au niveau national et permettent de préparer les futur·e·s professionnel·le·s à la réalité du terrain tout en imaginant de nouveaux horizons. La SCAA participe à l'information sur les réalités économiques et sociales du domaine. Si la SCAA entend continuer à accomplir sa mission de soutien aux artistes dans ce contexte, l'association devra désormais elle-même croître et bénéficier de davantage de soutiens financiers institutionnels.

La promotion de la lecture en école est saluée et cela ne devrait pas concerner uniquement la littérature mais inclure des ouvrages de bande dessinée (sur support physique ou numérique). La **promotion de la bande dessinée** à Genève à travers le prix BD-Zoom (organisé par le DIP) a prouvé l'intérêt des élèves du secondaire porté aux œuvres présentées et aux discussions qui ont suivi. La bande dessinée est depuis longtemps utilisée dans des ouvrages scolaires et un nombre grandissant d'œuvres didactiques ou militantes vient confirmer l'importance de la bande dessinée en tant qu'objet de médiation culturelle. Il est donc important de mettre en valeur ce type de projets, en en faisant la promotion et en les soutenant financièrement.

Par ailleurs et hors du milieu scolaire, étant donné sa dimension largement (mais pas exclusivement) populaire, toute promotion de la bande dessinée peut être, dans certains sens, assimilée à une promotion de la lecture. La bande dessinée a été longtemps considérée comme un "marchepied" vers les "vrais" livres (comprendre: la littérature). Aujourd'hui, les associations qui travaillent sur les situations d'illettrisme reconnaissent qu'elle n'est pas le meilleur moyen d'apprendre à lire, étant donné les différents niveaux de lecture (textes et images) qu'elle implique. Si la bande dessinée est donc volontiers

assimilée à la littérature par son mode de diffusion principal, il n'en reste pas moins qu'elle est une autre forme de lecture avec ses codes propres. Elle mérite donc d'être **valorisée comme un art à part entière** dans le cadre de la promotion de la lecture.

À ce jour, la bande dessinée n'a toujours pas de projet de patrimonialisation au niveau national, alors même que la Suisse peut revendiquer la première formalisation de cet art, au 19e siècle. Il est nécessaire de soutenir au niveau national des institutions existantes comme le Centre BD de la Ville de Lausanne, le Cartoonmuseum de Bâle et l'ouverture annoncée du musée de la bande dessinée à Genève. Les institutions qui valorisent la bande dessinée (festivals, centres d'art, etc.) doivent bénéficier d'un lieu pour y déposer tout ce qui est créé spécifiquement pour elles. À défaut d'une structure nationale spécifiquement dédiée à **la patrimonialisation de la bande dessinée**, la Bibliothèque Nationale pourrait collecter des fonds d'œuvres (planches originales etc.) dans les Archives littéraires suisses.

Par ailleurs, le soutien à la bande dessinée devrait également se concrétiser par la **création d'un Prix suisse de bande dessinée au niveau fédéral**, décerné par un jury d'expert·e·s du domaine, qui aurait le double intérêt de reconnaître la bande dessinée comme un art d'importance nationale et de la faire rayonner, grâce aux différentes actions de médiation et de promotion liées.

2. Priorités de la Confédération

En écho aux questions de durabilité, nous voudrions souligner que la culture est un environnement professionnel mais aussi un écosystème, au sein duquel de **multiples acteurs** collaborent. Pour la bande dessinée, au-delà du rôle essentiel des artistes, mentionnons: les maisons d'édition, les festivals, les librairies, les bibliothèques, le milieu académique etc. Une bonne coordination de ces différents niveaux est importante.

Ceci dit, concernant les soutiens financiers à différents niveaux, la SCAA insiste pour donner la **priorité à la création d'une œuvre** et donc à son·sa créateur·ice. Il est nécessaire de différencier les besoins entre artistes, maisons d'édition et institutions tout en continuant à soutenir chacun·e des acteur·ice·s du milieu. Le but n'étant pas de confronter la création avec l'édition et la promotion mais bien d'adapter les soutiens financiers à chaque groupe d'acteur·ices. Les acteurs et actrices suisses doivent bien sûr être privilégié·e·s, mais la dimension internationale du marché doit également être reconnue, ainsi que le fait que les artistes suisses ont des intérêts à se tourner vers le marché international, que ce soit pour des collaborations avec des maisons d'édition de plus grande envergure sur la scène francophone, ou pour des traductions sur la scène germanophone ou italophone.

La SCAA souligne la nécessité d'une meilleure analyse des besoins des artistes à travers **une étude de niveau national**. L'association reconnaît l'importance de baser la politique culturelle sur des données objectives. Nous nous réjouissons des futurs suivis statistiques de la situation des artistes.

La SCAA insiste aussi sur le fait que les besoins en soutiens financiers sont nécessaires à tous les niveaux de professionnalisation des artistes de bande dessinée. Les soutiens doivent être équilibrés entre les **jeunes artistes et artistes reconnu-e-s**.

La SCAA salue la volonté de **soutenir la création artistique dès la phase de recherche**. Le manque de financement pour ce temps de création a longtemps été source de découragement pour de nombreux·ses artistes. Cette phase de la création est trop difficilement quantifiable en termes de temps de travail car cela fluctue selon la nature de l'œuvre et de la situation de vie présente de l'artiste. Cette phase du travail doit être valorisée afin d'encourager la recherche et l'expérimentation, ainsi pour éviter toute standardisation ou uniformisation de la création artistique.

La SCAA reconnaît les lacunes en matière de normes de rémunération dans son domaine et fournit des efforts importants pour y remédier, notamment en collaborant avec d'autres associations professionnelles suisses et internationales. Cependant, cet important travail d'enquête et de veille ne pourra se réaliser durablement qu'avec des moyens plus solides que notre enthousiasme bénévole. **Un soutien de la Confédération à une organisation professionnelle de notre domaine** serait donc bienvenu.

La SCAA salue la création de soutiens financiers plus importants pour la création en bande dessinée et souhaite qu'ils soient accompagnés de **soutiens politiques lors des discussions sur la rémunération des artistes**. En effet, la SCAA souhaite que les institutions culturelles subventionnées par la Confédération (festivals, salons...) puissent rémunérer les artistes invité-e-s selon les recommandations tarifaires mises en place par les associations professionnelles. Nous sommes déjà en contact avec des institutions culturelles avec qui le dialogue est possible. Cependant, **la rémunération des artistes ne doit pas se faire au détriment de leur promotion**. L'exigence d'une rémunération appropriée des artistes par les organisations qui bénéficient de soutiens de la Confédération (Pro Helvetia et OFC) doit donc s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leurs subventions, afin qu'elles puissent continuer à mener leur rôle de médiation et de promotion.

D'un point de vue écologique et environnemental, les ressources nécessaires à la création de bande dessinée sont insignifiantes. Les principaux défis apparaissent donc à partir de sa publication: impression, distribution, promotion... Des moyens sont nécessaires pour **rendre accessibles et évidentes les options les plus durables**, telles qu'une impression locale ou la mobilité douce des artistes vers les lieux de promotion. Mais la durabilité comprend aussi une forte dimension sociale, pour laquelle la bande dessinée a un rôle à jouer, à la fois par sa valeur culturelle propre et comme outil de médiation.

3. Collaboration

La SCAA estime tout à fait favorable le renforcement des collaborations entre la Confédération et ses partenaires. L'association a en effet milité pour une reconnaissance de la bande dessinée et de l'importance du soutien aux artistes de bande dessinée à tous les niveaux, y compris cantonaux. Une **grande disparité entre les cantons** existe encore alors que le nombre d'artistes augmente dans tout le pays. Les différents soutiens à la création

sont indispensables pour permettre aux artistes de bande dessinée de vivre convenablement. Ces soutiens doivent donc être multipliés pour permettre à plusieurs artistes de recevoir un soutien financier en même temps. Par exemple, la bourse à la création en bande dessinée de Pro Helvetia est distribuée chaque année à plusieurs artistes. Sans cette possibilité, cumulée aux soutiens cantonaux ou municipaux, il ressort une compétitivité financière entre artistes d'une même région mais surtout entre les différents cantons. Cette inégalité renforce les préjugés régionaux et dessert la coopération nationale entre artistes.

La SCAA salue les efforts du Réseau BD et du Département de la culture de la Ville et du Canton de Genève pour la promotion de la bande dessinée dans les différents services culturels intercantonaux.

4. Modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

La SCAA ne se prononce pas sur le projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

5. Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

La SCAA reconnaît l'importance du projet de dépôt légal des Helvetica numériques, qui concernent aussi la bande dessinée. Le domaine de la bande dessinée numérique étant en pleine expansion, il est nécessaire de trouver des moyens de sauvegarde et de diffusion publique pour des ouvrages qui subissent un risque de disparition lié à l'évolution de la technologie et à la technique coûteuse de mise en ligne impliquée.

Ces ouvrages doivent pouvoir être mis numériquement à disposition du public dans le cadre de licences, à négocier avec les sociétés de gestion de droits, pour compenser les titulaires des droits, sur le modèle du droit de prêt en bibliothèque pour les supports physiques.

Une meilleure prise en charge de l'archivage d'ouvrages numériques est nécessaire pour améliorer leur reconnaissance et **accompagner l'évolution de la bande dessinée numérique**. Ce domaine se développe rapidement et le nombre de webcomics ou webtoons se multiplie au point de dépasser - en nombre de lecteur·ice·s - les ouvrages de bande dessinée physiques. De nombreux **projets de bandes dessinées numériques innovantes et pionnières** ont vu le jour en Suisse dès les années 2000 avec des échos internationaux, et mériteraient d'être valorisés au niveau national.

Cependant, les œuvres de bande dessinée numérique publiées **sur les réseaux sociaux** tels qu'Instagram, Facebook etc. sortent majoritairement des statistiques d'édition et de calculs de droits d'auteur. Ces œuvres permettent à l'auteur·ice de se faire connaître tout en développant un réseau important de lecteur·ices, et en permettant d'expérimenter dans le cadre imposé par les plateformes. En effet ces plateformes ont permis l'émergence d'œuvres uniques qui utilisent ou détournent la technologie mise à disposition. Malheureusement, **ces œuvres ne sont pas encore bien considérées et mal protégées**

car elles sont hébergées par des entreprises privées. Pourtant, les réseaux sociaux sont devenus essentiels pour une majorité d'artistes pour la promotion de leur travail et sont reconnus par les médias et par le public. Les œuvres doivent être protégées juridiquement et il est nécessaire de prévenir et de sensibiliser aux risques d'une diffusion exclusive sur ces réseaux tout en encourageant un archivage sur des plateformes publiques.

En conclusion, la SCAA se réjouit de voir la bande dessinée mieux soutenue au niveau fédéral et appuie l'ensemble des mesures proposées, avec les quelques réserves mentionnées plus haut.

Au nom de la SCAA,

Pierre Schilling
Léandre Ackermann
Co-président-es de la SCAA

Swiss Comics Artists Association
% Pierre Schilling
Avenue Peschier 20
1206 Genève
info@bd-scaa.ch